



ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1.

Concerne la demande de **Luminus SA, Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE**

En vue d'obtenir un permis unique relatif à la construction et l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes de puissance maximale totale de 28,8 MW, d'une cabine de tête, de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de La Bruyère.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **27/02/2025 jusqu'28/03/2025**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
21/02/2025	27/02/2025	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches, 1 5080 LA BRUYERE, Le 28/03/2025 à 11h00	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches 1 5080 LA BRUYERE axel.collignon@labruyere.be
21/02/2025	27/02/2025	Administration communale d'Eghezée Service Environnement Route de Gembloux 43 5310 EGHEZEE Le 28/03/2025 à 10h00	Collège communal d'Eghezée Route de Gembloux n°43 5310 EGHEZEE environnement@eghezee.be
21/02/2025	27/02/2025	Administration communale de Gembloux Service de l'Urbanisme Parc d'Epinal, 2 5030 GEMBLoux Le 28/03/2025 à 11h00	Collège communal de Gembloux Parc d'Epinal, 2 5030 GEMBLoux urbanisme@gembloux.be
21/02/2025	27/02/2025	Administration communale de Perwez Rue Emile de Brabant 2 1360 Perwez Le 28/03/2025 à 11h00	Collège communal de Perwez Rue Emile de Brabant 2 1360 Perwez

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier de demande de permis comprenant l'étude d'incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête pendant les heures de service :

Pour La Bruyère, chaque jour ouvrable de 9h00 à 11h00 et le samedi matin de 09h00 à 12h00, au service des Permis d'Environnement, Administration communale de La Bruyère, rue des Dames Blanches, 1 à 5080 LA BRUYERE. Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service communal des Permis d'environnement, tél. **081/236.553**.

Pour Eghezée, chaque jour ouvrable pendant les heures de services ou le samedi matin de 10h00 à 12h00 au Service Environnement, 081/810.144 ou 081/810.141 (environnement@eghezee.be), uniquement sur rendez-vous pris minimum 24h à l'avance.

Pour Gembloux, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00, le mercredi après-midi de 13h45 à 16h et le jeudi de 17h00 à 19h00 **UNIQUEMENT** sur rendez-vous. Le service travaille à bureaux fermés le lundi.
Contact : urbanisme@gembloux.be 081/626.381 ou 081/626.369

Pour Perwez, Service Urbanisme, Rue Emile de Brabant 2, (tél 081/649 260), les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et les jeudis de 16h00 à 20h00 (uniquement sur rendez-vous) urbanisme@perwez.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Luminus, Benoît Van Geebergen benoit.van.geebergen@luminus.be, rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing.

- du conseiller en environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet

- du fonctionnaire technique à savoir : SPW DGO3 - Département des Permis et Autorisations, Direction Namur-Luxembourg, Monsieur Monachino, Avenue Reine Astrid 39 – 5000 Namur 081/71.53.50

- du fonctionnaire délégué : SPW DGO4 – Direction Namur, Monsieur Libotte, Place Léopold 3 – 5000 Namur 081/24.61.79

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.

A LA BRUYERE, le 19 février 2025.

Le Bourgmestre,



Y. DEPAS